

Date de dépôt : 30 avril 2019

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Guy Mettan, Xavier Magnin, François Lance, Jean-Marc Guinchard, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Vincent Maitre, Marie-Thérèse Engelberts, Bertrand Buchs, Delphine Bachmann : Pour un programme ambitieux d'échanges linguistiques !

Rapport de M^{me} Marjorie de Chastonay

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a examiné la motion 2462 lors de deux séances qui ont eu lieu le 13 mars et le 20 mars 2019 sous la présidence de M. Murat Julian Alder.

Ont également assisté aux séances et prêté leur concours aux débats :

- M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat ;
- M^{me} Eléonore Zottos, secrétaire générale adjointe.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Sylvain Maechler et M. Florian Giacobino que nous remercions de leur précision.

Présentation de M. Guy Mettan, auteur

M. Mettan affirme que la motion est partie du constat qu'une certaine tradition des échanges linguistiques s'est perdue. Il relève que des échanges très concrets et intenses sont organisés notamment dans les cantons bilingues de façon structurée. Il souligne l'importance de l'échange du point de vue de la formation aux langues et de l'acquisition d'un esprit national, dans la prise de conscience de la diversité du pays. Il appelle à redynamiser ces échanges,

même s'il se dit conscient du fait qu'ils n'ont pas été entièrement abandonnés. Il estime qu'il faut développer les échanges linguistiques avec l'Allemagne, mais aussi avec d'autres pays (Espagne, Portugal, Grande-Bretagne), sachant la grande proportion d'hispanophones qui vivent à Genève et afin de leur offrir l'opportunité de ne pas négliger cet apport culturel et sociologique.

Le président demande s'il n'est pas déjà suffisant d'œuvrer à ce que les Suisses puissent se comprendre entre eux.

M. Mettan répond par l'affirmative et apporte son soutien aux échanges intra-fédéraux. Il ajoute cependant qu'il est intéressant d'ouvrir les échanges aux autres communautés et de ne pas les couper de leurs racines.

Une députée S demande à quel coût évaluer les invites de la motion.

M. Mettan répond qu'il s'agit d'une motion, dont tous les détails ne doivent pas être chiffrés. Il ajoute que ce projet devrait faire l'objet d'une discussion avec les partenaires des autres cantons au sein de la CDIP, l'idée étant d'avoir des échanges dans les deux sens qui soient organisés conjointement. Il estime que les parents peuvent peut-être aussi participer aux financements. Il conclut que la substance de la motion est d'appeler à renforcer la concertation avec les autres cantons afin de ne pas voir ce genre d'échanges, souvent extra-scolaires, se déperir.

La même députée S comprend que la motion demande au Conseil d'Etat d'organiser des échanges linguistiques. Elle estime que ce type d'échange est très ambitieux et demande une organisation, une gestion et des infrastructures avec du personnel. Elle conclut qu'il faudrait prévoir un budget adéquat.

M. Mettan répond que ces échanges existaient avant et se sont perdus. Il convient qu'il faudrait évaluer l'impact financier précisément, mais indique qu'en cas d'incidences financières, le PDC serait favorable à attribuer un pourcentage du budget à ces échanges, qui font partie de l'enseignement et constituent un apport qualitatif très fort. Il n'est donc pas hostile à ce qu'il y ait une aide supplémentaire pour cela. Il assure que ce genre d'échange fait partie du cursus scolaire, mais qu'il serait aussi envisageable de prévoir des stages d'été. Il ajoute que l'un n'exclut pas l'autre, même si la motion traite de cursus scolaire.

M^{me} Zottos indique que la QUE 612, dont la réponse a été déposée le 5 avril 2017, traite de la question des échanges linguistiques. Elle propose de présenter prochainement l'action du DIP en matière d'échanges et ce qu'il développe pour le futur.

Présentation du DIP

M^{me} Emery-Torracinta indique que ce dossier est en évolution, notamment car au niveau intercantonal il y a une volonté de développer les échanges, en particulier à l'intérieur de la Suisse. Elle souligne que ces échanges « internes » ne sont pas seulement linguistiques mais aussi culturels. Au secondaire II, il y a des échanges extrêmement divers. Des élèves peuvent partir dans le cadre du cursus scolaire, notamment les élèves en maturités bilingues qui peuvent partir « par séjour ». Les excellentes élèves avec plus de 5,3 de moyenne font des séjours extra-muros, et quittent l'établissement le 18 mars cette année. En 2017-2018 en ES II il y a eu 1214 élèves qui sont partis, essentiellement au collège. Elle indique qu'à André-Chavannes il y a les filières bilingues par enseignement pour l'anglais, et qu'un grand nombre d'élèves de cet établissement ont fait un séjour à l'étranger. Cet établissement a également le CFC de commerce bilingue, combiné avec une maturité professionnelle. Elle souligne que Genève a de nombreuses entreprises multinationales qui recherchent des apprentis qui puissent travailler en anglais. Elle ajoute que seuls les séjours d'une certaine envergure sont comptabilisés. Elle souhaite développer les séjours linguistiques en lien avec les cursus des élèves. Elle indique que la maturité bilingue existe de deux manières : soit par enseignement, soit par séjour. Dans ce dernier cas, les élèves ont des cours en français, et partent entre six mois et une année à l'étranger dans leur cursus. Elle souhaite développer ces prestations. Mais elle souligne que cela a un coût important. Elle précise que cela concerne plutôt de bons élèves, mais que certains peuvent en être privés pour des raisons financières. Elle a discuté avec une fondation qui a dans sa mission et ses statuts la nécessité de développer les échanges linguistiques. Elle indique qu'un projet a été lancé, qui consiste à financer totalement ou partiellement des projets pour des élèves qui partent dans le cadre de leur cursus. Cela peut concerner le collège, mais aussi les maturités professionnelles ingérées notamment. En effet, elle explique que ces élèves ont un voyage à faire en 2^e et 3^e, qui est à la charge de l'apprenti et de l'employeur. Ces élèves pourront donc obtenir un financement s'il est nécessaire. Ils souhaitent aussi le développer pour l'ECG, notamment pour les élèves qui font la maturité spécialisée en pédagogie et qui doivent faire un séjour linguistique.

M^{me} Emery-Torracinta indique qu'il existe certains projets au CO. Dans l'année 2017-2018, 660 élèves sont partis, à savoir l'équivalent d'un CO. Elle relève des projets qui se développent, notamment un programme de camps de ski bilingue avec Gstaad, permettant une rencontre avec des élèves de Suisse alémanique. Elle précise que c'est avant tout un échange culturel plutôt que

linguistique. Elle indique que des PL vont arriver pour le déploiement des tablettes numériques à l'école primaire. Elle indique que dans ce cadre ils souhaitent utiliser les tablettes pour communiquer avec des classes de Suisse alémanique. Elle souligne que cela peut se faire sans coûts importants. Elle indique qu'ils visent avant tout l'aspect culturel, l'ouverture, la cohésion nationale et la rencontre de l'autre.

Le président demande si le Conseil d'Etat est favorable à cette motion.

M^{me} Emery-Torracinta indique que la première invite demande de multiplier par 19 ce qu'ils font actuellement, ce qui sera compliqué. Elle souligne que c'est lourd en termes d'organisation et que la question du coût est importante. Elle ajoute que le coût peut être minimal avec de vrais échanges, si l'autre personne vient aussi dans la famille. Elle précise cependant que la population genevoise est différente du reste de la Suisse, à savoir que certaines familles ne peuvent pas forcément accueillir quelqu'un. Elle indique que le Conseil d'Etat répondra que c'est un objectif auquel ils souhaitent tendre, mais que cela n'est pas pour tout de suite et que cela pose la question des coûts. Concernant la seconde invite, elle explique qu'ils n'arriveront pas à imposer systématiquement plus que quelques jours. Elle souligne que tout ne pourra pas se faire à court terme.

Un député UDC demande à quel point la fondation est prête à entrer en matière concernant le financement. Il demande aussi s'il y a des possibilités d'échange avec des familles d'accueil dans d'autres cantons.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'ils vont financer le collège, l'école de commerce en maturité professionnelle en duale, et l'ECG lorsque l'échange est obligatoire dans le cursus. Concernant les possibilités d'échanges, elle répond que rien n'est systématisé. Elle relève un programme au CO « Deux langues – Ein Ziel », avec une rencontre sur dix jours dans une classe partenaire.

Un député PLR demande si des initiatives locales peuvent être prises, si des collèges peuvent se jumeler avec d'autres établissements dans d'autres cantons.

M^{me} Emery-Torracinta ne sait pas si cela existe, mais répond qu'il n'y aurait pas d'opposition du département. Elle indique que des classes en primaire correspondent avec d'autres classes, et se rencontrent dans le cadre d'une course d'école.

Une députée S indique que dans son établissement (CO Drize) cela fait quinze ans qu'un collègue professeur d'allemand organise avec une collègue en Allemagne un échange. Il propose cela à l'ensemble des élèves de 11^e de Drize si leurs notes sont suffisantes. Elle précise que c'est cependant lourd à

organiser, et que c'est son initiative personnelle. Elle demande ce que font les anciens hauts fonctionnaires qui ont été responsables des échanges linguistiques. Elle demande si quelqu'un au secrétariat général (SG) s'occupe de cela.

M^{me} Emery-Torracinta répond que personne au SG ne s'occupe précisément de cela. Mais une personne sera chargée d'être le lien avec le SG et le terrain. Elle précise qu'à cheval sur les deux directions générales il a une personne qui chapeaute cela. Elle ajoute que l'OFPC peut apporter un soutien administratif à des apprentis qui souhaitent faire un séjour à l'étranger, même si cela n'a concerné que quatre personnes l'année passée.

Le président demande si la commission souhaite voter.

Un député MCG souhaite voter. Il indique que les choses sont en train d'avancer dans le domaine.

Une députée PDC indique que le PDC souhaite maintenir cette motion, car certains éléments de réponse peuvent être plus étayés.

Une députée S indique que le PS est enclin à voter ce soir. Elle regrette le manque de connaissance du dossier de la part de M. Mettan lorsqu'il a présenté sa motion. Ils vont cependant soutenir cette motion, car l'idéal proposé est bon. Mais elle précise que quand il faudra la mettre en œuvre les moyens seront insuffisants.

Un député PLR indique qu'il faut encourager les échanges linguistiques et qu'il n'y avait pas besoin de cette motion pour cela. Il souligne que c'est une question de moyens et de ressources financières. Il indique que cette motion est inutile et qu'il s'abstiendra.

Une députée PDC souligne que les échanges en Suisse avec des déplacements en train peuvent aussi répondre aux revendications des jeunes concernant le climat.

M^{me} Emery-Torracinta indique que la volonté du parlement de limiter à 1200 kilomètres les voyages en avion posera des questions quant aux voyages linguistiques.

Une députée Ve indique que les Verts vont soutenir cette motion. Elle ajoute qu'il est important de partir pour apprendre une langue. Elle précise que c'est parfois compliqué pour les familles d'accueillir des jeunes.

Propositions d'amendements

Un député EAG indique qu'EAG s'abstiendra, car la motion est relativement floue. Il propose d'amender la première invite, qui est très confuse et parle de « parcours scolaire obligatoire ». Il propose : « invite le

Conseil d'Etat à organiser chaque année des échanges linguistiques de durée différente à destination d'autres régions du pays et à offrir la possibilité d'au moins un échange par élève durant le secondaire I ».

Un député UDC indique que l'UDC s'abstiendra.

Une députée PDC propose que cela concerne les élèves jusqu'à 18 ans.

Une députée S précise que la formation obligatoire n'est pas la scolarité obligatoire. L'invite initiale concerne donc des élèves jusqu'à la fin du CO.

Un autre député S propose un amendement général : « invite le Conseil d'Etat à favoriser les échanges linguistiques ».

La conseillère d'Etat propose : « invite le Conseil d'Etat à favoriser les échanges linguistiques entre élèves et entre enseignants ».

Le même député S reprend cette formulation.

Votes

Le président met aux voix l'amendement général du député S : « invite le Conseil d'Etat à favoriser les échanges linguistiques entre élèves et entre enseignants ».

Oui : 11 (3 S, 2 Ve, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 1 (1 EAG)

Abstentions : 2 (1 PDC, 1 PLR)

L'amendement général est accepté.

Le président met aux voix la M 2462 amendée.

Oui : 8 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : 6 (1 EAG, 4 PLR, 1 MCG)

La M 2462 est acceptée telle qu'amendée.

Proposition de motion

(2462-A)

Pour un programme ambitieux d'échanges linguistiques !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance de l'apprentissage des langues nationales en Suisse alémanique et Suisse italienne pour favoriser la cohésion nationale ;
- l'importance de l'immersion dans l'apprentissage d'une langue ;
- la nécessité d'apprendre plusieurs langues pour être en adéquation avec notre monde globalisé et les exigences du marché du travail ;
- la volonté politique fédérale de développer les échanges sur le territoire national, en lien avec le Message culture de l'OFC pour la législature 2016-2019,

invite le Conseil d'Etat

à favoriser les échanges linguistiques entre élèves et entre enseignants.